

# AUTO ECOLE



## REGLEMENT INTERIEUR AUTO-ECOLE LOLL

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

### **Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité**

- prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation...

### **Article 2 : Consignes de sécurité**

- consignes d'incendie;  
- interdictions relatives aux boissons alcoolisées et drogues ;  
- interdiction de fumer...

### **Article 3 : Accès aux locaux**

- horaires de l'établissement : Mardi : 18h-20h / Vendredi : 18h-20h / Samedi : 13h30-15h  
- accès libres à la salle de code pendant 1 an aux horaires d'ouvertures :  
Mardi : 18h-20h / Vendredi : 18h-20h / Samedi 13h30-15h

### **Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques**

#### **Entraînements au code**

- modalités d'accès à la salle (horaires ...), d'utilisation du DVD et du boîtier de réponse ;  
- modalités d'utilisation, à distance, du logiciel d'entraînement au code...

#### **Cours théoriques**

- liste des thématiques abordées: alcool et stupéfiants. vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...  
- modalités de mise en œuvre : cours collectifs dispensés-par un enseignant en présentiel.

#### **Cours pratiques**

- évaluation de départ ;  
- livret d'apprentissage;  
- modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite ;  
- déroulement d'une leçon de conduite ;  
- retard...

### **Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques**

Pour la formation à la catégorie B : chaussures plates obligatoires (talons hauts et tongs interdits) ;

### **Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique**

- usage du matériel uniquement sur les lieux de formation et exclusivement réservé à l'activité de formation ;  
- conservation en bon état du matériel, anomalie détectée ...

### **Article 7 : Assiduité des stagiaires**

- respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite ;  
- gestion des absences, des retards ...

### **Article 8 : Comportement des stagiaires**

- comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations ;  
- respect du personnel enseignant et des autres élèves ...

### **Article 9 : Sanctions disciplinaires**

Échelle des sanctions : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive.

6 grand Rue 68870 BARTENHEIM- 3 Rue du Général de Gaulle 68730 BLOTZHEIM-

6 Rue de Ferrette 68220 FOLGENSBOURG

TEL : 03.89.68.31.22 – 06.03.29.53.97- FAX : 03.89.70.72.30

Site Internet: [www.auto-ecole-loll.com](http://www.auto-ecole-loll.com)  AUTO ECOLE LOLL